



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 octobre 2018

PROCÈS VERBAL

Le deux octobre deux-mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord s'est réuni en salle du Conseil.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon Cottard (Champigny), Brosseron (Chaumont), Khebizi (Compigny), Legay (Courlon), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Goureau (La Chapelle sur Oreuse),¹ Garnier (Michery), Cots (Pailly), Cormerois (Perceneige), Aubert (Plessis St Jean), Dorte, Duval, Joly, Lecot (Pont sur Yonne), Le Gac (St Sérotin), Gourlin (Serbonnes), Geeverding, Pitou (Sergines), Spahn, Delalleau, Jordat (Villeblevin), Genty (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Regnault, Tassigny, Debuyser (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Nézondet (Vinneuf).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Percheminier à Mme Legay, Mme Noblet à M Nézondet, M. Largillier à M Bourreau, Mme Bregere à M. Dorte.

Absents : Mesdames et Messieurs Maire, Brunel (Champigny).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission du Président, Monsieur Jean Jacques Percheminier, le 06 septembre 2018, acceptée par le Préfet de l'Yonne le 19 septembre 2018,

Le 02 octobre 2018, les conseillers communautaires, réunis dans la salle communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord, sur la convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} Vice-Président, remplaçant le Président démissionnaire, le 25 septembre 2018, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Monsieur Daniel Genty, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la séance en vue de l'élection.

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Sébastien Lecot, le plus jeune des conseillers, comme secrétaire de la séance.

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Les candidatures de Monsieur Thierry SPAHN et de Monsieur Dominique BOURREAU sont proposées pour la Présidence de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Chacun désigne un assesseur, Monsieur Daniel JORDAT et Mme Christiane LEGAY.

Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, s'est rendu en isoloir, puis a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne transparente prévue à cet effet.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

➤ **Élection du Président de la Communauté de Communes Yonne Nord**
1^{er} tour de scrutin

Votants : 37
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

Résultats :	Monsieur SPAHN	18 voix
	Monsieur BOURREAU	15 voix
	Monsieur DORTE	3 voix

La majorité absolue n'est pas obtenue.
Un deuxième tour de scrutin est observé.

2^{ème} tour de scrutin

Votants : 37
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

Résultats :	Monsieur SPAHN	22 voix
	Monsieur BOURREAU	15 voix

Monsieur SPAHN ayant obtenu 22 voix, est proclamé Président et est immédiatement installé.
Il remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils lui ont témoignée par ce vote.

➤ **Election des vice-présidents**

Le Président propose de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la diversité des activités communautaires,

- **Décide** à la majorité (3 voix contre) d'entourer le Président de 4 vice-présidents dont les fonctions seront les suivantes :

1^{er} vice-président en charge de l'aménagement du territoire
2^{ème} vice-président en charge des finances
3^{ème} vice-président en charge des services à la population
4^{ème} vice-président en charge des déchets

Monsieur Spahn demande une suspension de séance de 15 minutes.

Election du 1^{er} vice-président

Aucun candidat ne se présente.

Election du 2^{ème} vice-président

Aucun candidat ne se présente.

Election du 3^{ème} vice-président

Madame Delalleau se présente au poste de 3^{ème} vice présidente en charge des services à la population.

1^{er} tour de scrutin

Votants : 37
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Résultats : Madame Delalleau 29 voix

Madame Delalleau ayant obtenu 29 voix, est proclamé 3^{ème} vice-président et est immédiatement installée.

Election du 4^{ème} vice-président

Monsieur Nézondet se présente au poste de 4^{ème} vice président en charge des déchets.

1^{er} tour de scrutin

Votants : 37
Bulletins blancs ou nuls : 12
Suffrages exprimés : 25
Majorité absolue : 13

Résultats : Monsieur Nezondet 25 voix

Monsieur Nezondet ayant obtenu 25 voix, est proclamé 4^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

➤ Election des membres du bureau

Le Président et les 2 vice-présidents élus sont membres d'office du bureau.

Il convient donc d'élire 21 autres membres afin que chaque commune soit représentée.

Il est proposé que soit désigné chaque maire des communes restantes.

Votants : 37
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

M Michel GUILLON-COTTARD	37
Mme Denise BROSSERON	37
M Jean-Michel DENISOT	37
M Jean Jacques PERCHEMINIER	37
M François SYLVESTRE	37
M Jean-Claude GONNET	37
M Patrick BABOUHOT	37
M Moïse GOUREAU	37
M. Francis GARNIER	37
M Georges COTS	37
M. François CORMEROIS	37
Mme Régine AUBERT	37
M. Grégory DORTE	37
M. Jacques LE GAC	37

M Philippe GOURLIN	37
M André PITOU	37
M Pierrick BARDEAU	37
M Daniel GENTY	37
M Claude LAVENTUREUX	37
M Dominique BOURREAU	37
M Pierre PETIT	37

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50